

SOMMAIRE

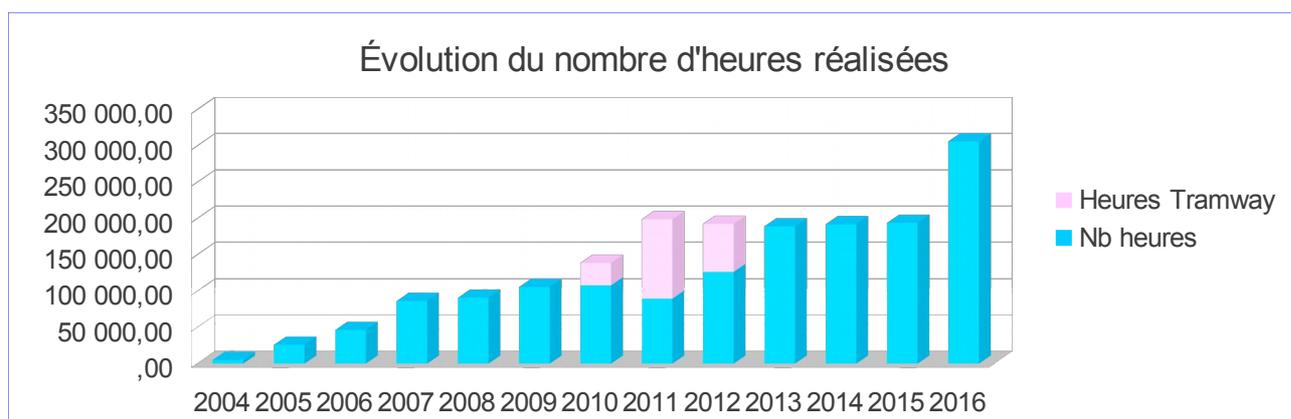
CLAUSES D'INSERTION.....	3
LES CHIFFRES.....	3
Evolution du nombre d'heures d'insertion réalisées.....	3
Evolution du nombre d'opérations, de salariés et d'embauches.....	3
Les heures réalisées par secteur d'activité.....	4
Les modalités d'exécution de la clause.....	4
La Typologie des contrats.....	5
Les embauches.....	5
Le parcours d'insertion.....	5
Les QPV.....	5
L'INSERTION DANS LES MARCHES BTP.....	7
Les heures d'insertion réalisées.....	7
La typologie des contrats BTP.....	7
Les sorties positives BTP.....	7
L'orientation des bénéficiaires sur le secteur BTP.....	8
L'INSERTION DANS LES MARCHES DE SERVICES.....	8
Les heures d'insertion réalisées.....	8
La réalisation des heures sur le secteur marchés de services.....	9
L'orientation des bénéficiaires sur le secteur marchés de services.....	10
LES DONNEURS D'ORDRE - LES ENTREPRISES.....	10
Les donneurs d'ordres.....	10
Les entreprises.....	11
SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 DE LA MISSION CLAUSES D'INSERTION SUR L'AGGLOMERATION DIJONNAISE.....	13

CLAUSES D'INSERTION

LES CHIFFRES

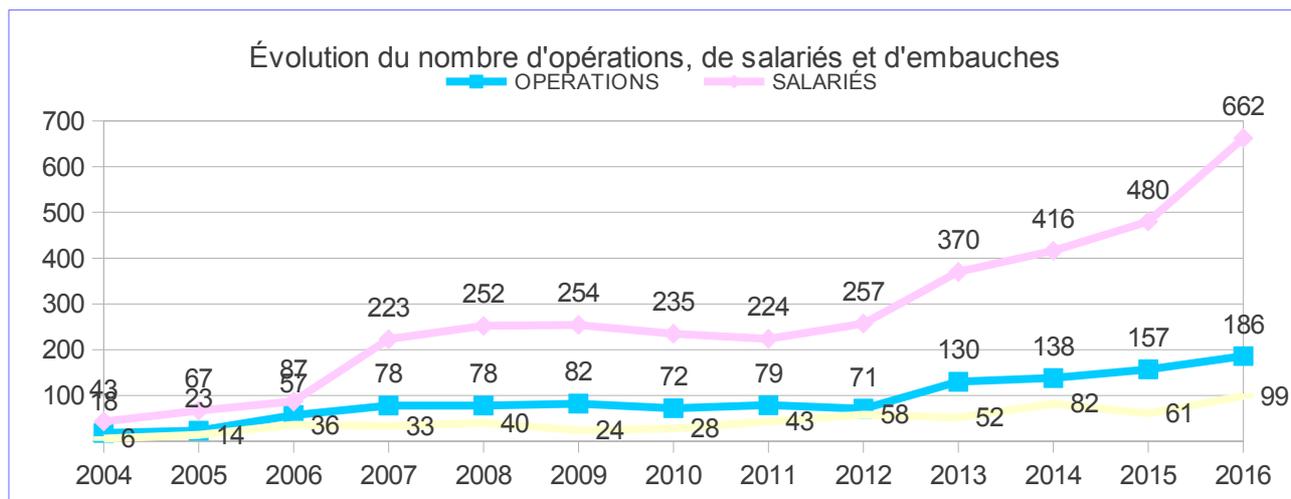
En 2016, le service des clauses d'insertion a accompagné **34 donneurs d'ordre** afin de mettre en œuvre la clause sociale d'insertion, ce qui a permis à **137 entreprises**, sur **186 opérations**, de faire travailler **662 personnes** et de réaliser **305 995 heures d'insertion**.

Évolution du nombre d'heures d'insertion réalisées



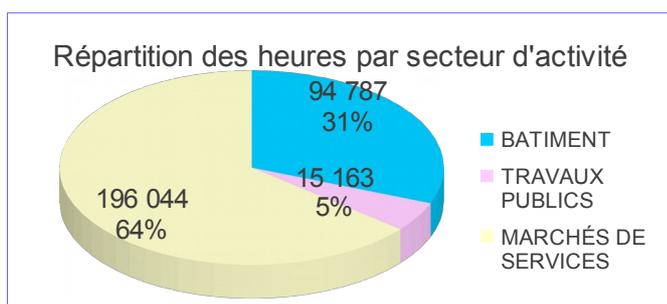
On note une hausse de 58 % du nombre d'heures réalisées par rapport à 2015.

Évolution du nombre d'opérations, de salariés et d'embauches



Le nombre de salariés a augmenté de 38 % par rapport à l'année 2015, en rapport notamment, avec l'augmentation des heures sur le secteur marché de services, par la forte proportion de salariés des entreprises d'insertion et entreprise adaptées.

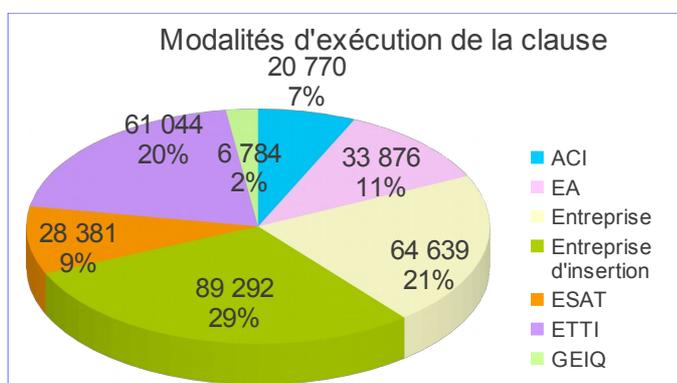
Les heures réalisées par secteur d'activité



	NB HEURES	NB SALARIÉS	RATIO HEURES / SALARIÉS
BATIMENT	94 787	168	564
TRAVAUX PUBLICS	15 163	25	607
MARCHÉS DE SERVICES	196 044	510	384

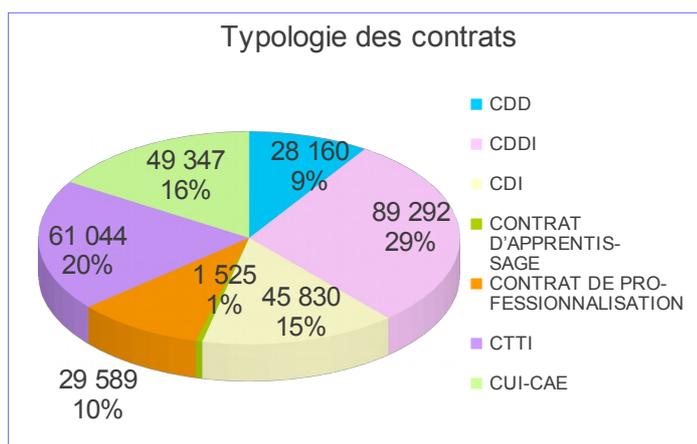
On remarque que plus de 60 % des heures sont réalisées sur le secteur marchés de service.

Les modalités d'exécution de la clause



Plus de 56 % des heures d'insertion sont réalisées par des entreprises d'insertion, entreprises adaptées, ESAT et chantiers d'insertion qui ont été attributaires de marchés, majoritairement des marchés de services.

La Typologie des contrats



15 % des salariés du dispositif des clauses d'insertion travaillent en CDI.

Les embauches

En 2016, on compte **99 embauches réalisées**.

Les embauches prennent en compte le nombre de contrats signés en 2016 (CDI, CDD de plus de 6 mois) et les formations qualifiantes pour l'ensemble des salariés.

Nombre d'embauches	FEMMES	HOMMES
BTP	0	50
MS	18	31
TOTAL	18	81

Le parcours d'insertion

On a pu remarquer que les salariés du dispositif ont eu une **durée moyenne de parcours d'insertion professionnelle de 7,4 mois.**

Les QPV

Les salariés qui travaillent sur le dispositif clauses d'insertion de l'agglomération dijonnaise sont issus des différentes communes du Grand Dijon.

Sont indiqués dans tableau ci-dessous le nombre des participants issus des différents quartiers politiques de la ville, orientés et validés sur les différents secteurs d'activités du dispositifs clauses.

	TOTAL PARTICIPANTS	TOTAL QPV	%	QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE						
				FONTAINE D'OUCHE	GRESILLES	TALANT-BELVEDERE	CHENOVE - LE MAIL	LONGVIC - BIEF DU MOULIN	GUYNEMER - Quartier de veille	QUETIGNY CENTRE - Quartier de veille
NB SALARIÉS	662	143	22%	28	38	17	44	10	3	3
NB FEMMES	174	38	22%	13	8	5	9	1	1	1
NB HOMMES	488	105	22%	15	30	12	35	9	2	2
BTP	193	47	24%	2	16	8	9	9	2	1
MS	485	99	20%	26	23	10	35	2	1	2
ORIENTATIONS 2016	226	75	33%	11	21	12	20	6	3	2
Dont orientations BTP	133	37	28%	4	12	4	11	3	2	1
Dont orientations Marchés de services	93	38	41%	7	9	8	9	3	1	1
ENTRÉES	165	57	35%	9	20	8	13	5	0	2
Dont entrées BTP	104	29	28%	1	14	3	7	3	0	1
Dont entrées Marchés de services	61	28	46%	8	6	5	6	2	0	1
EMBAUCHES	99	24	24%	4	11	1	6	2	0	0

L'INSERTION DANS LES MARCHES BTP

Les heures d'insertion réalisées

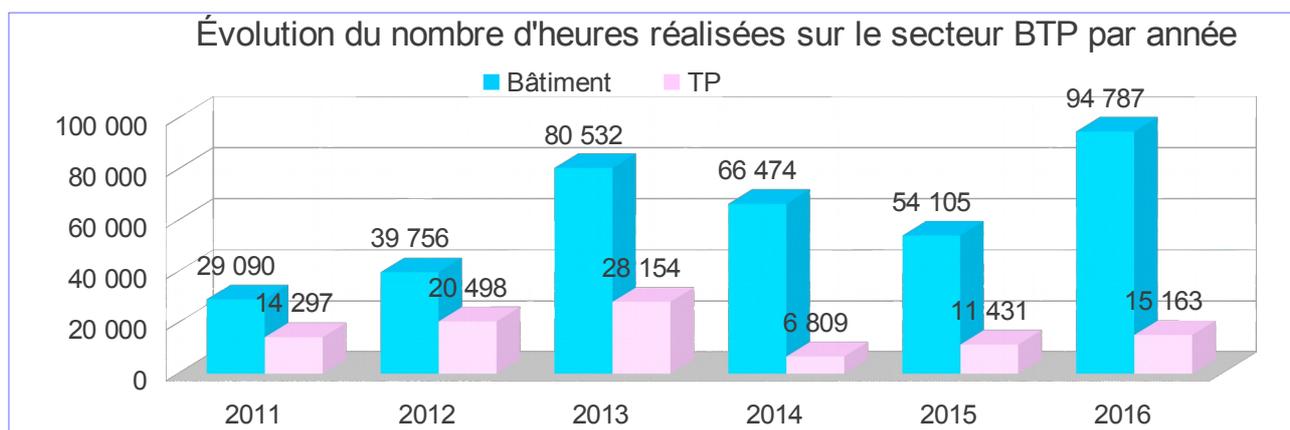
109 950 d'insertion ont été réalisées lors de l'année 2016 sur le secteur bâtiment et travaux publics.

- ✓ 94 787 heures sur le secteur bâtiment,
- ✓ 15 163 heures sur le secteur TP.

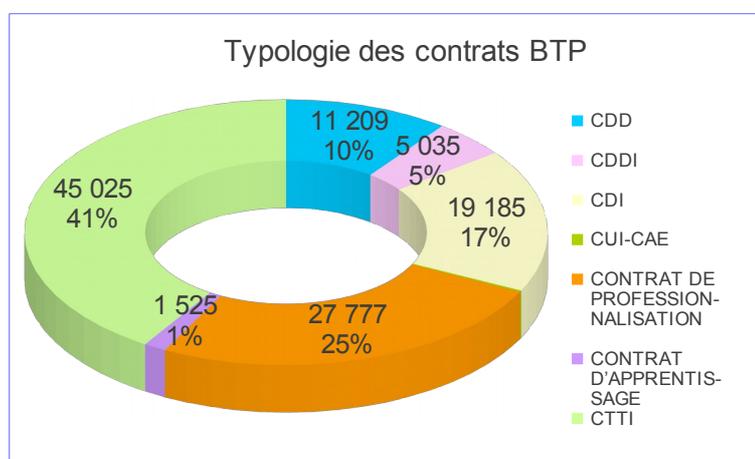
On remarque une forte hausse des heures sur le secteur bâtiment (+ 40682 heures, soit + 43%).

On note également une augmentation de 25 % des heures sur le secteur des TP (+ 3732 heures) par rapport à l'année 2015.

Evolution des heures réalisées sur le secteur BTP années 2011 à 2016 :



La typologie des contrats BTP



- Le nombre de salariés ayant travaillé par le biais des ETTI représente 53 % des salariés BTP. Ils ont réalisé 41 % des heures d'insertion sur ce secteur.

- Les contrats de professionnalisation représente un quart des heures réalisées sur le secteur BTP.

- Le volume d'heures réalisé en CDI a augmenté de 54 % par rapport à l'année 2015.

- Le volume d'heures réalisées en Contrat d'apprentissage a chuté de 71 %

Les sorties positives BTP

Leur passage sur le dispositif clauses d'insertion et **l'accompagnement de l'ARIQ BTP a permis à 50 participants de signer un contrat d'embauche** sur l'année 2016 dans un métier du secteur bâtiment ou travaux publics.

L'orientation des bénéficiaires sur le secteur BTP

En 2016, 226 candidats ont été orientés sur le dispositif clauses d'insertion, dont 109 sur le secteur BTP.

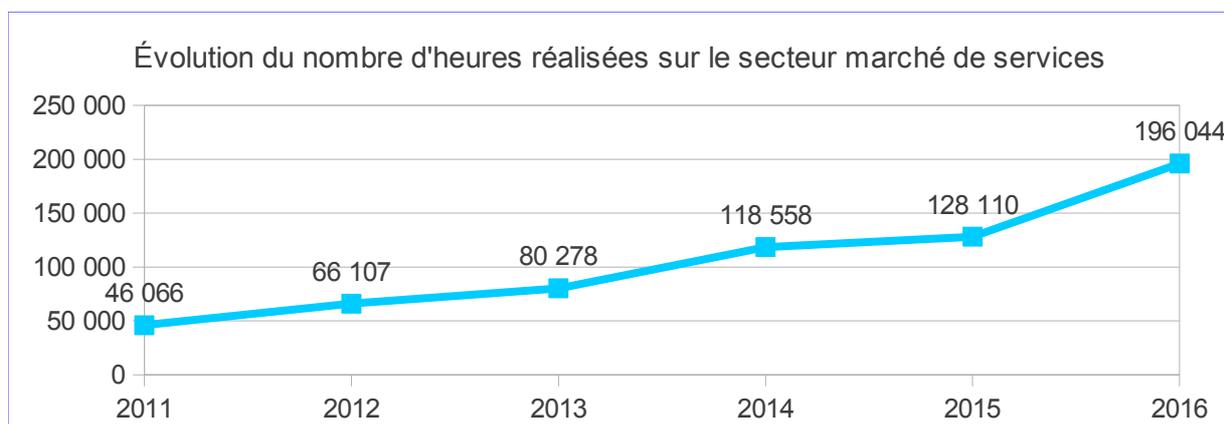
99 personnes ont été validées sur le dispositif clauses d'insertion, secteur BTP, soit 91 % des personnes orientées en BTP.

28 % des candidats orientés sur le secteur du BTP résident dans un des sept quartiers prioritaires.

L'INSERTION DANS LES MARCHES DE SERVICES

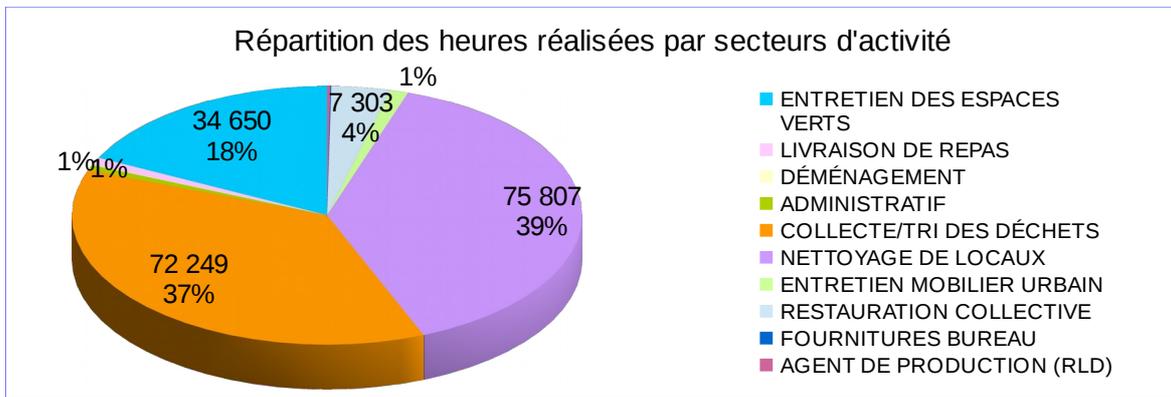
Dans la perspective de pouvoir proposer des profils de postes plus diversifiés aux bénéficiaires du dispositif et de faire travailler plus de femmes, les marchés de services ont été développés.

Les heures d'insertion réalisées



Cette année encore, les heures d'insertion concernant les marchés de services ont fortement progressé.

196 044 heures d'insertion ont été réalisées lors de l'année 2016 (contre **128 110 heures** en 2015), soit une augmentation de 53 %.

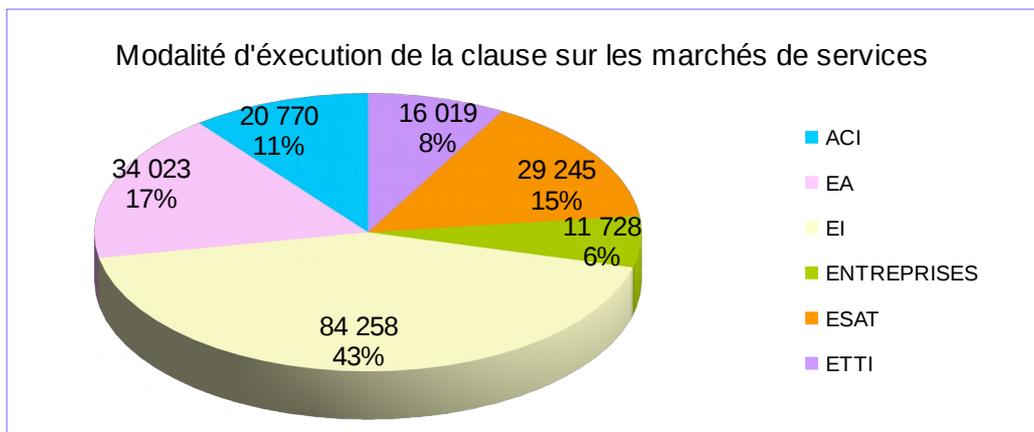


Cette augmentation se remarque surtout sur les secteurs:

- propreté : 42 % d'augmentation,
- collecte et tri des déchets 42 % d'augmentation
- espaces verts 45 % d'augmentation
- administratif : 92 % d'augmentation

Cette année, de nouveaux marchés ont été passés entre autres : l'entretien de mobilier urbain.

La réalisation des heures sur le secteur marchés de services



Les heures d'insertion ont été réalisées en grande majorité par les entreprises d'insertion ID'ÉES 21, ID'ÉES 89 et DESIE qui ont été attributaires de marchés, mais également sous traitantes de six entreprises et ont ainsi réalisé 84 258 heures avec 261 salariés.

Les Entreprises Adaptées et les ESAT, également attributaires de marchés, ont réalisé 35 % des heures d'insertion sur les marchés de services.

Cette année, on remarque une forte augmentation de la réalisation d'heures par le chantier d'insertion SDAT (+ 68%) qui a réalisé un marché d'insertion de la ville de DIJON.

Le nombre d'heures réalisées en embauche directe par les entreprises a doublé. Les entreprises attributaires de marchés de propreté, utilisent rarement les contrats d'entreprises de travail temporaires d'insertion (CTTI). Soit elles sous traitent leur marché à une entreprise d'insertion, soit elles utilisent les CDD ou CDI.

5 855 heures ont été réalisées par le biais de CDI, 5 218 heures ont été réalisées par le biais de CDD et 656 heures par le biais de contrat de professionnalisation par ces entreprises.

Ce sont :

- 485 salariés dont 171 femmes, qui ont travaillé sur les clauses d'insertion dans le secteur marchés de services.
- 20% des salariés qui sont issus d'un quartier prioritaire. *
- 49 embauches qui ont été comptabilisées.
- Grâce à leur passage sur le dispositif clauses d'insertion :
 - 10 personnes qui sont entrées en formation qualifiante,
 - 2 personnes qui ont signé un contrat de professionnalisation,
 - 1 personne qui a créé son entreprise
 - 16 personnes qui ont signé un CDD,
 - 20 personnes qui ont signé un CDI.

** ne sont pas comptabilisés les salariés des EA et ESAT, données non communiquées.*

20 % des salariés ayant travaillé sur le dispositif clauses d'insertion, dans le secteur des marchés de services, résident dans un quartier prioritaire.

L'orientation des bénéficiaires sur le secteur marchés de services

En 2016, 93 candidats ont été orientés sur le dispositif clauses d'insertion, sur le secteur marchés de services.

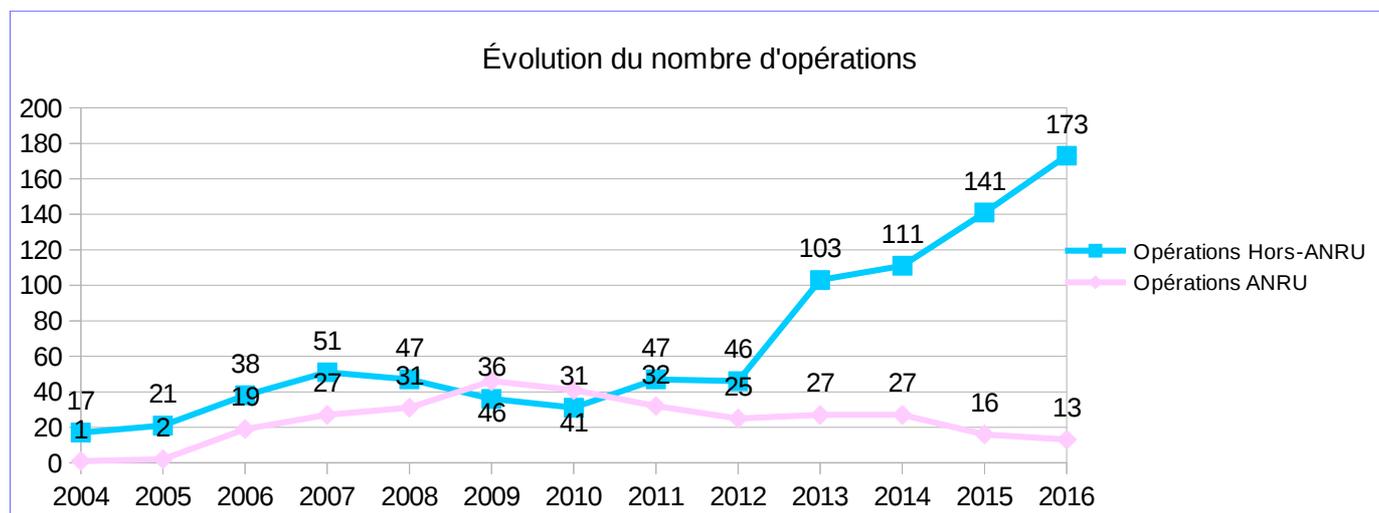
61 personnes ont été validées sur le dispositif soit 66 % des personnes orientées.

46% des candidats orientés sur le secteur marchés de services résident dans un des sept quartiers prioritaires.

LES DONNEURS D'ORDRE - LES ENTREPRISES

Les donneurs d'ordres

Ce sont 186 opérations de 34 donneurs d'ordre qui ont permis de faire travailler les salariés du dispositif clauses d'insertion sur l'année 2016. 173 opérations hors renouvellement urbain et 13 opérations de renouvellement urbain (opérations existantes en cours de finalisation).



Les donneurs d'ordre se diversifient, ils consultent le service Clauses de la MDEF régulièrement, non seulement sur les marchés de travaux, mais également sur des marchés de services.

De ce fait, le service Clauses de la MDEF a été consulté par 19 donneurs d'ordre, pour insérer la clauses sur 54 opérations de l'agglomération dijonnaise lors de l'année 2016, pour un volume d'environ 62 091 heures d'engagements d'insertion .

Les donneurs d'ordres ayant consulté le service clauses de la MDEF sur l'année 2016:

DONNEUR D'ORDRE	NOMBRE D'OPÉRATIONS	ENGAGEMENT HEURES D'INSERTION
AGROSUP	1	600
ARS	1	560
CARSAT	1	190
CHENOVE	3	505
COLLONGE-LES-PREMIERES	1	0
VILLE DE DIJON	3	630
GRAND DIJON HABITAT	10	18 149
DREAL	1	150
EPLAAD-SEMAAD	5	15 865
GRAND DIJON	8	4 680
VILLE DE LONGVIC	1	270
MINISTERE DE L'INTERIEUR-SGAMI EST	1	1 410
ORVITIS	6	2 320
VILLE DE QUETIGNY	1	250
VILLE DE SAINT APOLLINAIRE	1	1 080
SNCF RESEAUX	1	1 500
VILLE DE TALANT	3	3 680
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE	1	300
VILLÉO	5	10 052
TOTAL	54	62 191

Les entreprises

137 entreprises ont fait travailler des bénéficiaires du dispositif sur l'année 2016 :

- 94 entreprises du secteur bâtiment,
- 15 entreprises du secteur travaux publics,
- 13 entreprises du secteur marchés de services,
- 3 entreprises d'insertion, 5 ESAT, 3 EA, 2 chantiers d'insertion,
- 2 entreprises de travail temporaires d'insertion ont mis à disposition des salariés auprès d'entreprises.

L'année 2016 montre que les entreprises se sont encore plus investies dans le cadre du dispositif clauses d'insertion.

Les relations constantes et les échanges permanents entre les entreprises et le service clauses d'insertion permettent une gestion du dispositif appréciée par les différentes entreprises.

La préparation et le suivi des candidats (formations, évaluations sur sites...) au sein des entreprises sont essentiels pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires et reconnus par celles-ci.

La souplesse de mise en œuvre du dispositif proposée aux entreprises telle que la globalisation des engagements d'insertion, permet à celles-ci d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les salariés et permet également une cohérence des parcours d'insertion.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 DE LA MISSION CLAUSES D'INSERTION SUR L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

186 opérations concernées

305 995 heures d'insertion réalisées

662 salariés mis à l'emploi sur le dispositif clauses

22% des salariés issus des quartiers prioritaires

99 embauches, 25% des personnes embauchées issues des quartiers prioritaires

137 entreprises ont accueilli un bénéficiaire du dispositif clauses d'insertion

Lors de l'année 2016, le nombre d'heures réalisées et le nombre de bénéficiaires qui a travaillé sur les clauses ont très fortement augmenté.

Le volume d'heures d'insertion réalisé est nettement supérieur à celui des années précédentes, grâce à une diversification des marchés vers le secteur marchés de services.

Cette ouverture sur d'autres secteurs a permis de proposer des profils de postes plus divers aux bénéficiaires, de faire travailler plus de femmes et d'augmenter la durée moyenne des contrats.